



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 27 juin à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		C LECLERC
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X			(Arrivé à 19h10)	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine		X		A RUIZ	HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-06-27-02

**OBJET : Prise en charge par la Commune des frais liés à rétrocession Mme Danielle Imbert /
Commune de Saint Julien**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les éléments suivants :

Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2020, télétransmise à la Préfecture le 23 décembre 2022, il a été voté à l'unanimité l'acquisition à titre gracieux d'une parcelle cadastrée section AM numéro 152 sise à SAINT JULIEN (83560).

La délibération a été transmise auprès de l'étude de Maître Bernard BERTON, notaire à RIANES (83560) afin de pouvoir procéder à la rétrocession.

Il s'est avéré que la parcelle AM 152 appartenait toujours à Madame Marcelle BURLLES, décédée à MARSEILLE (13012), le 8 janvier 1999.

Par suite de son décès, aucun acte de notoriété ni d'attestation immobilière, n'ont été dressés afin de pouvoir définir le propriétaire actuel du bien immobilier.

Madame Marcelle BURLLES avait en effet laissé un unique héritier : Monsieur Francis IMBERT.

Ce dernier est également décédé à MARTIGUES (13500), le 22 septembre 2010, laissant pour unique héritier, son épouse Madame Danielle STAEHLÉ.

Afin de pouvoir régulariser la situation et pouvoir procéder à la vente de la parcelle AM 152, Maître Bernard BERTON doit procéder :

- A la rédaction de l'acte de notoriété de Madame Marcelle BURLLES ;
- A la rédaction de l'attestation immobilière de Madame Marcelle BURLLES, mentionnant le transfert de propriété du bien à son fils, Monsieur Francis IMBERT.
- A la rédaction de l'attestation immobilière complémentaire de Monsieur Francis IMBERT, mentionnant le transfert de propriété à son épouse, Madame Danielle STAEHLÉ.

La Commune de SAINT JULIEN devra donc supporter les frais notariés relatifs à ces actes ainsi que ceux de l'acte d'acquisition de la parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais inhérents à la réalisation des procédures ci-dessus exposées,

DIT qu'en l'état des décomptes de frais effectués à ce jour, ces derniers se portent à 1 950,00 € (Mille neuf-cent cinquante euros)

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint Julien. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT JULIEN" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and the number "83560" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "E. HUGOU".